



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.5/L.737  
7 novembre 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 60 a), b), c) et d) de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE  
LE 31 DECEMBRE 1961, ET RAPPORTS DU COMITE DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

- a) Organisation des Nations Unies;
- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- c) Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
- d) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. N. A. QUAO (Ghana)

1. A sa 915ème séance, le 3 octobre 1962, la Cinquième Commission a examiné les rapports financiers et les comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, ainsi que les rapports y relatifs du Comité des Commissaires aux comptes concernant l'Organisation des Nations Unies (A/5206), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) (A/5206/Add.1), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/5206/Add.2), et les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/5206/Add.3).
2. La Commission était également saisie de rapports connexes (A/5134, A/5135, A/5136 et A/5137) où le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formulait des observations et des recommandations sur certaines questions relatives aux comptes et aux rapports de vérification. Le Président du Comité des commissaires aux comptes ainsi que des représentants du FISE, de l'Office de secours et de travaux et du Haut Commissariat pour les réfugiés étaient présents lors de la discussion.

3. A propos des comptes de l'ONU, il a été fait mention de la remarque formulée par le Comité des commissaires aux comptes (A/5206, partie II, par. 18) au sujet des "signes d'un certain relâchement de la discipline administrative au cours des opérations de vérification dans plusieurs secteurs des diverses activités de l'Organisation des Nations Unies". Le représentant du Secrétaire général a donné à la Commission l'assurance que - comme il était dit dans le rapport de vérification - le Secrétariat partageait entièrement l'inquiétude du Comité. Les signes en question étaient peut-être inévitables étant donné la complexité et la portée accrues des attributions des fonctionnaires des services administratifs; il fallait également rappeler que les incidents s'étaient surtout produits à l'occasion de certaines opérations qui avaient dû, par la force des choses, être organisées à la hâte. Dans son rapport principal sur le projet de budget (A/5207, par. 51), le Comité consultatif avait analysé les raisons pour lesquelles il était devenu difficile de se conformer quotidiennement aux normes administratives les plus élevées, ce qui donnait à penser qu'il y aurait peut-être lieu de renforcer le personnel des services administratifs et financiers.

4. En ce qui concerne les comptes du FISE, le Directeur général adjoint du Fonds, parlant des observations du Comité consultatif (A/5135, par. 5) sur l'augmentation constante des soldes d'allocations non utilisés au titre du programme d'assistance - 36,7 millions de dollars au 31 décembre 1961 contre 33,1 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent - a souligné l'importance que le FISE attachait à l'utilisation rapide des fonds disponibles. Il fallait espérer que les observations du Comité consultatif faciliteraient les efforts en ce sens. En juin 1962, il n'y avait pas eu d'allocations non utilisées.

5. La Commission a tenu à remercier le Comité des commissaires aux comptes des services qu'il rend à l'Organisation.

#### Recommandations de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution I, II, III et IV, joints en annexe au présent rapport.

/...

ANNEXE

Projet de résolution I

ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1961 ET RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale

1. Accepte les rapports financiers et les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/5206);

2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (dix-septième session) (A/5134).

Projet de résolution II

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE : RAPPORT FINANCIER ET COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1961 ET RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/5206/Add.1);

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (dix-septième session) (A/5135).

Projet de résolution III

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT : COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1961 ET RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/5206/Add.2);

/...

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (dix-septième session) (A/5136).

Projet de résolution IV

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GERÉES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES : COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1961 ET RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale

1. Accepte les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1961, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/5206/Add.3);

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (dix-septième session) (A/5137).

-----